

CHAMBRE DES COMMUNES

ments suffisants pour faire face à toute éventualité. Le ministre peut-il nous dire où en est l'établissement d'une politique nationale du combustible?

Le très hon. M. Howe: C'est là une question du temps de paix plutôt que du temps de guerre. En 1908, quand je suis arrivé au pays, il était question d'une politique nationale du combustible et, depuis, le sujet revient sur le tapis chaque année. Nous avons, je crois, mis au point graduellement une politique nationale du combustible. J'espère que cette politique continuera à se préciser, mais je doute qu'elle se range parmi les problèmes importants du temps de guerre.

M. Low: La question ne revêt-elle pas plus d'importance en ce moment qu'en temps de paix? On semble se préoccuper, dans d'autres pays, de la constitution de réserves suffisantes de combustible, sous forme solide ou liquide, dans les régions d'importance stratégique, en vue de faire face à toute éventualité. Je me demandais si le Gouvernement avait arrêté un programme en ce sens. Je suppose qu'un tel programme se rattacherait aux articles 30 et 31 du projet de loi à l'étude.

Le très hon. M. Howe: Les gens qui utilisent le charbon en font actuellement des accumulations et je crois que les réserves sont assez complètes. Je me rappelle qu'au cours de l'hiver, il y a deux ans, nous avions des stocks de charbon, mais cela ne nous a pas empêchés d'avoir de nombreuses difficultés, et c'était en temps de paix. Je doute que nous risquions plus de manquer de charbon en temps de guerre qu'en temps de paix. Le risque est peut-être moindre car les producteurs de charbon ne sont pas exposés à interrompre la production comme en temps de paix.

M. Fraser: Au cours du dernier semestre, a-t-on expédié des matières essentielles vers les pays du bloc soviétique, y compris la Chine? Voici un passage des règlements concernant les permis d'exportation, en date du 2 février:

Nous signalons également à votre attention la liste revisée, ci-annexée, des denrées dont l'exportation est autorisée en vertu du permis général SPL-1597, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir de permis particuliers, à tous les endroits, sauf la Corée du Nord, la Chine, Hong-Kong, Macau, la Mandchourie et la Mongolie, à compter du 1^{er} février 1951.

Il y aurait aussi la Russie soviétique, la Pologne, la Tchécoslovaquie et d'autres pays. Je remarque qu'on peut expédier, entre autres, des instruments aratoires, des outils et des machines de bureau.

Le très hon. M. Howe: Les restrictions régionales à l'égard d'envois aux pays situés derrière le rideau de fer existent depuis quel-

que temps. Nous ne sommes en guerre contre aucun des pays orientaux mentionnés par le député. Certaines restrictions s'y appliquent mais elles ne sont pas aussi rigoureuses qu'à l'égard, des pays situés derrière le rideau de fer. Rien d'important du point de vue stratégique, je l'assure au député, n'est parvenu depuis longtemps à la Russie ou à ses satellites.

M. Fraser: La ferraille mise à part.

Le très hon. M. Howe: Non.

M. Higgins: L'article, sauf erreur, donnerait au ministre le pouvoir d'aménager des centrales hydroélectriques.

Le très hon. M. Howe: Nous avons ce pouvoir mais nous ne l'utilisons jamais.

M. Higgins: Le ministre sait certainement que le fleuve Hamilton, au Labrador, pourrait produire une quantité d'énergie électrique égale aux trois cinquièmes de la production canadienne d'aujourd'hui. Le Nord du Québec offre également d'immenses perspectives à cet égard. Je me demande si la transformation du minerai de fer de cette région ne pourrait pas s'effectuer par électrométallurgie? Le ministre nourrit-il quelque projet de ce genre?

Le très hon. M. Howe: Pas le moins du monde. Les ressources hydrauliques appartiennent aux provinces. Ce sont ces dernières, et les entreprises particulières, qui les mettent en valeur. En théorie, nous avons peut-être le pouvoir de construire des aménagements hydroélectriques mais, en pratique, nous n'y recourrons jamais.

M. Higgins: On n'a aucun projet en vue?

Le très hon. M. Howe: Non.

M. Fulton: Le ministre a dit, je crois, que le magnésium figure parmi les matières essentielles. La Presse canadienne rapportait, hier, que le Gouvernement avait approuvé, par un décret du conseil, le paiement d'une subvention d'immobilisations de deux millions et demi en vue d'accélérer la production de pièces moulées de magnésium servant à la fabrication de l'Orenda, le moteur à réaction le plus puissant de l'Amérique du Nord. Sauf erreur, on considère donc le magnésium comme une matière essentielle. Le ministre peut-il nous dire en vertu de quels pouvoirs on a rendu ce décret?

Le très hon. M. Howe: L'assistance en matière d'immobilisations provient des crédits de la défense.

M. Fulton: Je m'excuse; je n'ai pas compris.